Simulac

AHV-KASSE · CAISSE AVS · CASSA AVS · 30
Wyttenbachstrasse 24 · Postfach · 3000 Bern 22
www.simulac.ch

Adresser à:

Caisse de pensions Simulac
c/o Caisse AVS Simulac
Wyttenbachstrasse 24
Case postale
3000 Berne 22

Annonce de l'option en capital de la prévoyance LPP

à l'attention de la Caisse de pensions Simulac

Données personnelles de la personne assurée

Nom, Prénom: _____

Numéro AVS: _____ Date de naissance: _____

Rue et numéro: _____

NPA, lieu: _____

Etat civil: ☐ célibataire ☐ marié / partenariat enregistré, depuis: _____
☐ divorcé ☐ veuf

Déclaration

La personne assurée soussignée demande qu'à son départ à la retraite, son **avoir de vieillesse de la prévoyance LPP** lui soit versé sous forme de capital, conformément au règlement (www.simulac.ch > Caisse de pensions Simulac > Règlements).

Part du versement en capital souhaitée:
☐ L'intégralité de l'avoir de vieillesse
☐ La moitié de l'avoir de vieillesse
☐ Un quart de l'avoir de vieillesse

Lieu, date: _____

Signature de la personne assurée: _____

Signature du conjoint / partenaire enregistré: _____

Faits à prendre en compte

La personne assurée soussignée prend connaissance du fait que
- le versement en capital entraîne l'extinction proportionnelle du droit aux prestations réglementaires (rente de vieillesse, rente d'enfant de pensionné, rente de conjoint ou de partenaire ainsi que rente d'orphelin),
- au cas où des rachats facultatifs ont été effectués, les prestations de vieillesse ne peuvent être perçues que sous forme de rentes pendant les trois années qui suivent,
- la présente déclaration doit être remise au plus tard 3 mois avant le départ à la retraite et que, à partir de ce moment, elle est irrévocable. Les déclarations parvenues après la date limite ne seront en aucun cas prises en considération.